

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 2 octobre 2018**

Date de convocation :

28 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 2 octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Sylvain Lambert, Éric Moreaux, Martine Merelle, Christian Gatineau, Florent Pruvost,

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Présents : 5

Votants : 5

Absente excusée et représentée :

Absents excusés : Christophe Chipault, Aurélie Grand, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Moreira Da Cruz, Sandrine Buisson, Corinne Daverdin, Christian Bou

Secrétaire de séance : Florent Pruvost

SECONDE CONVOCATION : Le Quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 septembre 2018, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le 2 octobre 2018 à 18h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Florent Pruvost est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 19 juin 2018

Monsieur le Maire fait lecture du PV du 19 juin 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative 1

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la décision modificative suivante:

- Fonctionnement: chapitre 011, article 617-Etudes et recherches- pour une dépense de 9 000€
- Fonctionnement: chapitre 014, article 739222-FSRIF- pour une recette de 9 000€

Soit un total de 9 000€.

3. Demande d'admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette de l'année 2015 pour un montant de 0.50 euros.
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget -article 6541- de l'exercice en cours de la commune

4. Création d'un poste d'adjoint technique en CUI-PEC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1er octobre 2018 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

5. DECI-défense extérieure contre l'incendie

Suite à cet exposé le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise GARCIA MORA pour la vérification des 25 hydrants.

6. SIBSO-Modification des statuts du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de modification des statuts du SIBSO conformément au document annexé
- Donne tout son pouvoir au Maire ou son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention

7. CLETC-Approbation du compte-rendu du 10 janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu de la CLETC de Rambouillet Territoires du 10 janvier 2018,
- Approuve le montant de l'attribution de compensation définitive de 2017 pour 15 802 776 € dont 334 421€ pour la commune de Rochefort-en-Yvelines
- Approuve le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2018 pour 14 032 884€ dont 334 421€ pour la commune de Rochefort-en-Yvelines

8. AMIF-Cotisation 2018

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Attribue une cotisation de 84.64 € à l'AMIF pour l'année 2018
- dit que les crédits sont prévus à l'article 65548 du budget primitif 2018

9. A10 gratuite-Adhésion et cotisation

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à l'association A10 GRATUITE
- Attribue une subvention de 100.00€ à l'association A10 GRATUITE pour l'année 2018
- dit que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2018

10. Informations et question diverses

- Rapport annuel 2017 eau-SIAEP
- Rapport annuel 2017 assainissement-SIAEP
- Rapport annuel de la borne de recharge
- Lancement du projet pluriannuel suite au remboursement par l'assurance du sinistre
- Véhicule agents techniques
- Mise en place des zones de désherbage à la charge de la commune
- Mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique) : désignation d'un conseiller pour la commission de contrôle

- Demande de la commune de Bullion pour l'accueil des enfants Rochefortais au centre de loisirs
- Journée citoyenne
- Courrier président Orly
- Jazz à tout'heure 2019
- Point urbanisme : DIA-DP-PC
- Comité des fêtes-demande de la seconde partie de la subvention

La séance est levée à 19h45.

Le Maire
Sylvain LAMBERT

